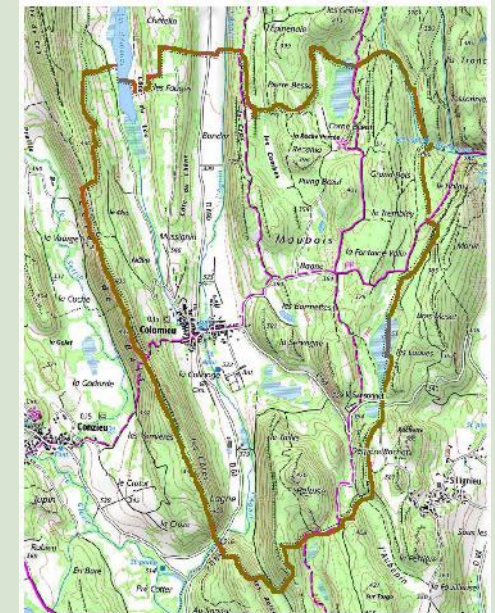




Comment on fait démarrer, comment on arrive à monter un projet comme celui de Colomieu: difficultés, atouts



- Colomieu
- Sud du département
- 165 habitants
- 600 hectares



Commune de COLOMIU : Vue d'ensemble du territoire communal
en 2020 et plan de 1:6000



CONTEXTE *Parcours*

- 2022: élection d'un nouveau conseil municipal installé en septembre
- ouverture des commissions municipales aux citoyens ;
- création d'une commission eau-climat

Parcours

- 1977 à 2015 : suivi de l'eau et l'assainissement
- Association EOLE
- 1990 : conférence avec Dirk ESSER
- 1992 : CM de COLOMIEU précurseur :
Assainissement filtres plantés de roseaux



CONTEXTE Parcours

2018 : Association Eau Bien Commun Bugey Sud

2021 : Rencontres EBC BS, VP Cycles de l'eau et 2 techniciens

2021 : Conférence partenariat EBC BS / CCBS

Début 2022 : rupture des rencontres régulières

2022: mai-juin : présentation d'un PWT Plan territorial eau-sol-climat élus
commission Cycles de l'eau; deux réunions publiques

2022 : Participation aux différentes journées d'information régionales (AERMC
depuis 2021, GRAIE, ...)

2022 : Contact et adhésion PUHR

2023 : CM vote établissement d'un diagnostic selon les concepts de l'hydrologie
régénérative; diagnostic + conférence le 6 mars 2023 devant 45
personnes dont responsable GEMAPI et quelques élus communes voisines

2023 : Candidature Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) eau-climat AERMC

30 avril: note d'intention; début juillet: présélection

27 octobre: dossier phase finale, Colomieu collectivité pilote de PUHR;

10 décembre: Colomieu lauréate



CONTEXTE du projet COLOMIEU

- A noter entrée dans l'AMI eau-climat par la « porte » de la **nécessité de régénérer les cycles de l'eau en lien avec la lutte contre le réchauffement climatique**
- Note de candidature axée sur les actions en faveur des cycles de l'eau et de le faire par HR
- donc projet pour **approche globale** au niveau du territoire Communal
- Très pressé par temps imparti: **1 mois $\frac{1}{2}$ pour déposer note de candidature sans service communal qui puisse l'écrire**
- Conscience qu'on devait mener l'action sans l'aide de la CC tout en sachant que son partenariat serait indispensable pour la rivière; par contre **grande chance de pouvoir faire ce projet au niveau communal** devant « inaction » au niveau global dans le territoire de la CC
- Après approches nombreuses tentées au sein de EBC BS, occasion unique de pouvoir mener un projet dans le but **d'essaimer**



CONTEXTE - Eléments déclencheurs

Régénérer les cycles de l'eau en lien avec la lutte contre le changement climatique : un moyen de moins subir et de passer à l'action !

4 leviers pour une prise de conscience immédiate et le passage à l'action :

- **Les événements :** été sec et caniculaire 2022 après printemps sans eau : donne corps à l'idée qu'on est TOUS concernés et suscite écoute de l'info sur survenue événements extrêmes
- **Diffusion information** *des Nations Unies : la dégradation des cycles de l'eau en lien avec le réchauffement climatique appuyée par texte PNUE de juillet 2021 « Il est important de comprendre que les cycles du carbone, de l'eau et de l'énergie sont intimement liés sur les terres. Le rétablissement des cycles d'humidité atmosphérique et terrestre dans la végétation, les sols et l'atmosphère est de la plus haute importance pour refroidir la planète et sécuriser le régime des précipitations dans le monde. L'assèchement des milieux naturels est le prix de l'échec.... »(Source Programme Environnement des Nations Unies PNUE)

*vulgarisation travaux hydrologues dont Michal Kravcik Slovaque et nouveau paradigme de l'eau: l'eau doit être retenue pour entretenir végétation et cycles de l'eau et non canalisée vers l'aval

*approche de l'hydrologie régénérative: perspectives d'aménagements concrets pour régénérer les cycles de l'eau: tables rondes

Annecy




- **La volonté d'agir pour les générations futures :**
Implication immédiate de personnes ayant des petits-enfants avec :
 - Une forte perception de la nécessité d'agir
 - La volonté d'être en rupture avec le discours de résignation
 - L'enthousiasme partagé : pouvoir passer à l'action localement
- **La volonté de travailler au niveau très local en vue de la régénération des cycles de l'eau , face à l'absence de politique globale au niveau intercommunal** Il y a eu aussi la perspective d'une intervention par la GEMAPI/CCBS sur la rivière à un endroit où elle montre le moins de problèmes, et une proposition juste en amont du village pour offrir un bassin de rétention, le tout à grands coups de pelleuse; et par contre rien sur la partie la plus au Nord fortement incisée, déconnectée(une proposition de méandrage ayant été abordée mais refusée catégoriquement par les agriculteurs); **il y avait donc urgence à proposer un projet alternatif**

→ le 6 mars 2023, le conseil municipal :

- vote pour l'établissement d'un **diagnostic selon les concepts de l'hydrologie régénérative:**
- organise **une mini-conférence devant 45 personnes** dont responsable GEMAPI et quelques élus communes voisines



Les soutiens décisifs :

-  ❖ **Soutien et aide de PUHR** (Pour Une Hydrologie Régénérative) grâce à un membre (non élue) de la commission eau-climat
-  ❖ **Colomieu devient collectivité pilote**
-  ❖ **Soutien de l'AERMC** en la personne du Directeur Régional dès le début de la candidature

Le facteur déterminant

Le document souligne l'**importance du suivi scientifique** comme élément décisif pour qu'une commune de seulement 167 habitants devienne lauréate de l'AMI en décembre 2023.

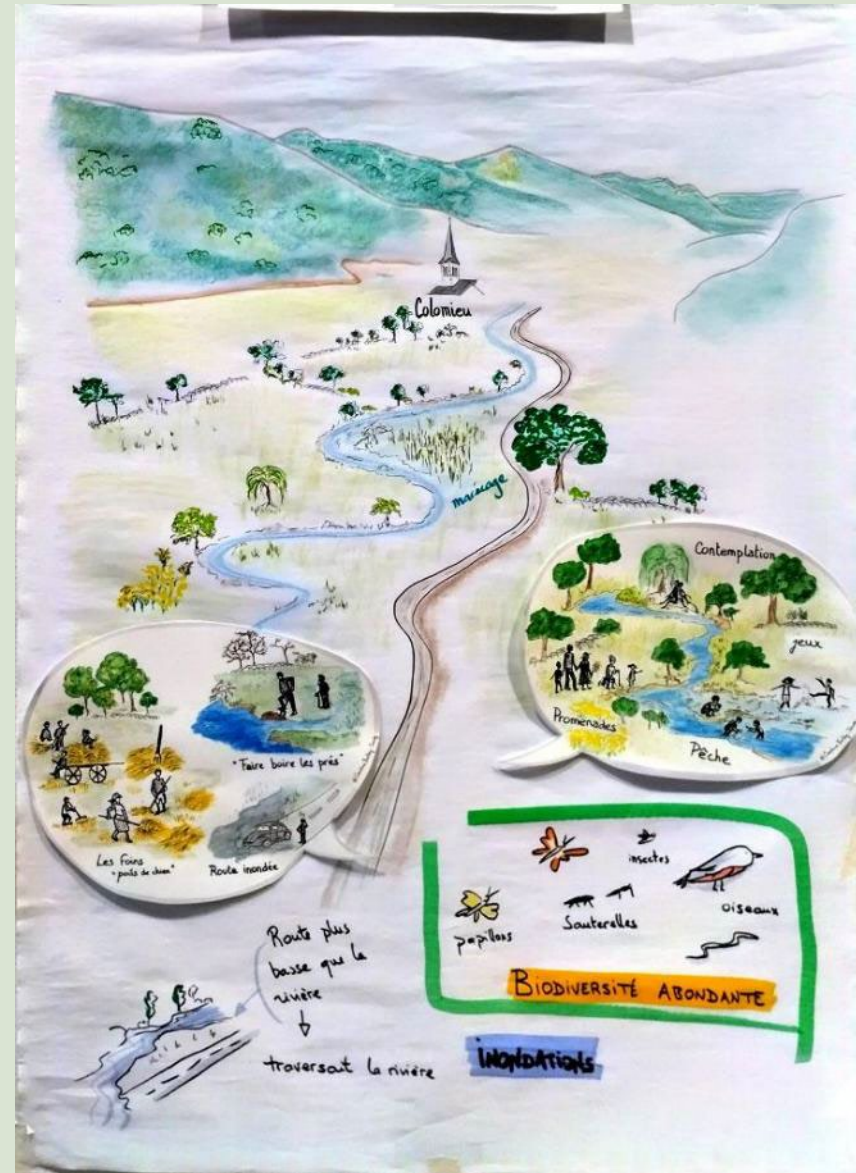
La mobilisation locale





Démarrage étude 8 avril 2024

- En parallèle par commune:
 - ✓ Enquête paysages et usages Plaine de Bondar avant remembrement
 - ✓ Concertation réunion publique Les mémoires de Bondar 10 juin 2024



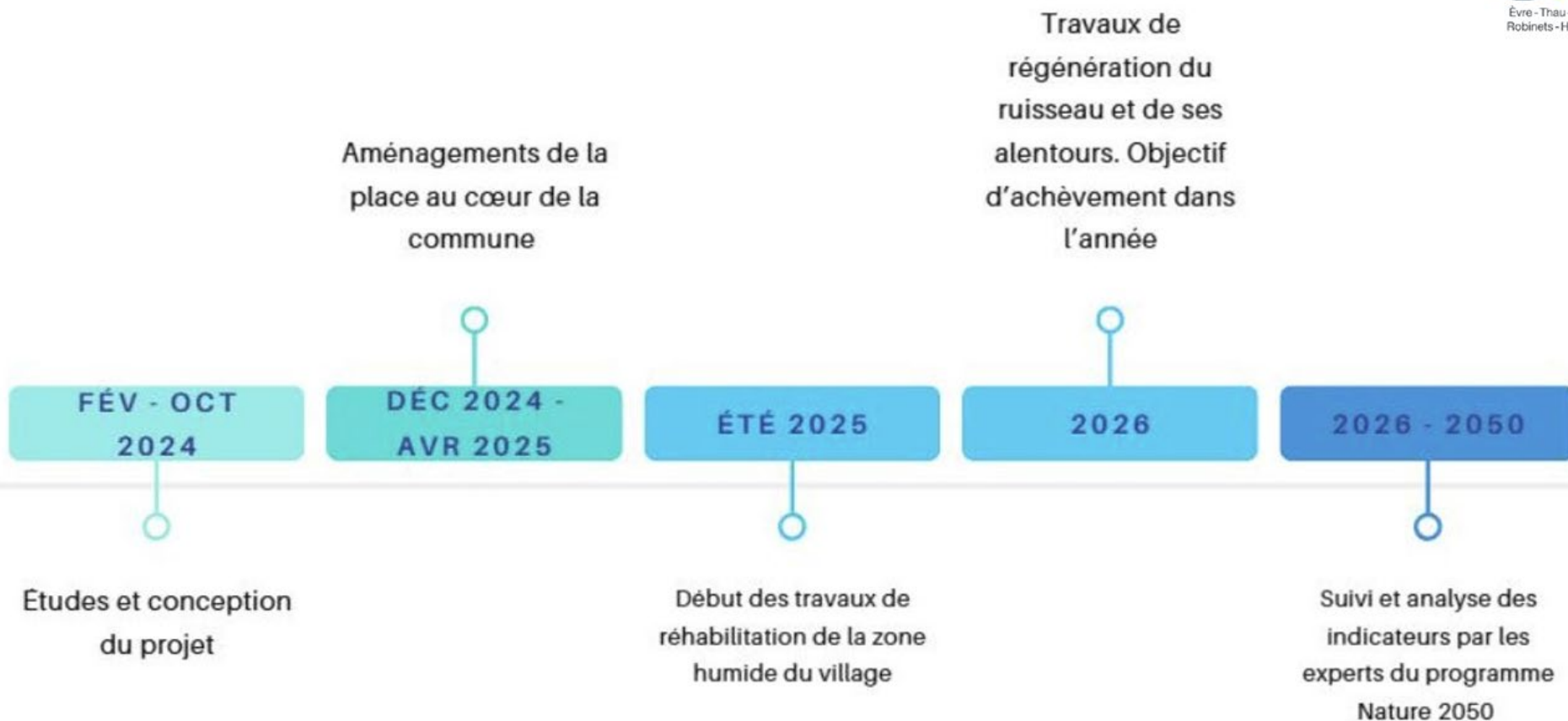


Choix de la revitalisation de la rivière conformément au cahier des charges de l'appel d'offres

- ■ Décembre 2024: Régénération low tech / bas carbone fondée sur les processus pour la revitalisation de la rivière
- ■ Octobre 2025: Organisation de chantiers participatifs (création de 9 structures sur 100mètres)
- ■ 2026: aménagement de 900m (dont éventuellement un autre chantier participatif)



CALENDRIER DE L'AMI



Zone 1 CENTRE DE VILLAGE

Zone 1a: aval du pont Place des
jeux de boules (avant
travaux)



Zone 1a: aval du pont Place des jeux de boules
(après travaux)

Végétalisation-Désimperméabilisation-
Infiltration des eaux pluviales de l'amont
par noues et jardin de pluie



Zone 1 CENTRE DE VILLAGE

Zone 1b: amont du pont zone artificialisée (avant travaux)



Vue de l'Est de la rivière

Zone 1b: amont du pont zone artificialisée après travaux



Alimentation du bassin par sources (canalisées vers la rivière lors de l'installation de la poche) mais aussi par -trop-plein d'un réservoir rempli lors des crues du lac - eaux pluviales du quartier amont ouest

Co-bénéfices de l'opération par mutualisation de certains travaux:

- * mise en place 2^{ème} poste incendie
- * mise en place assainissement par gravitation local agent communal

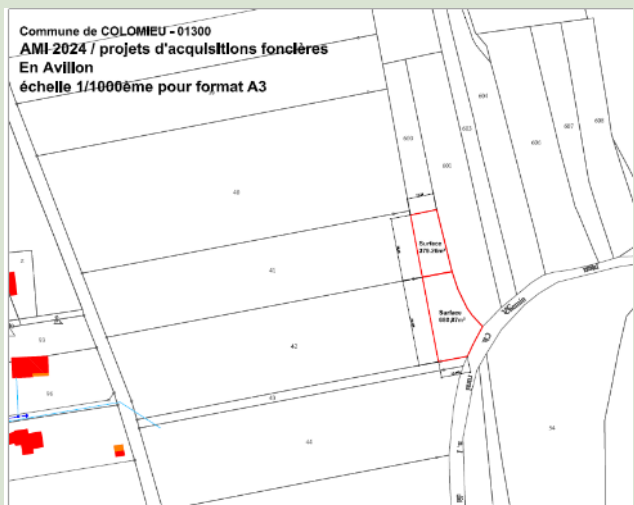
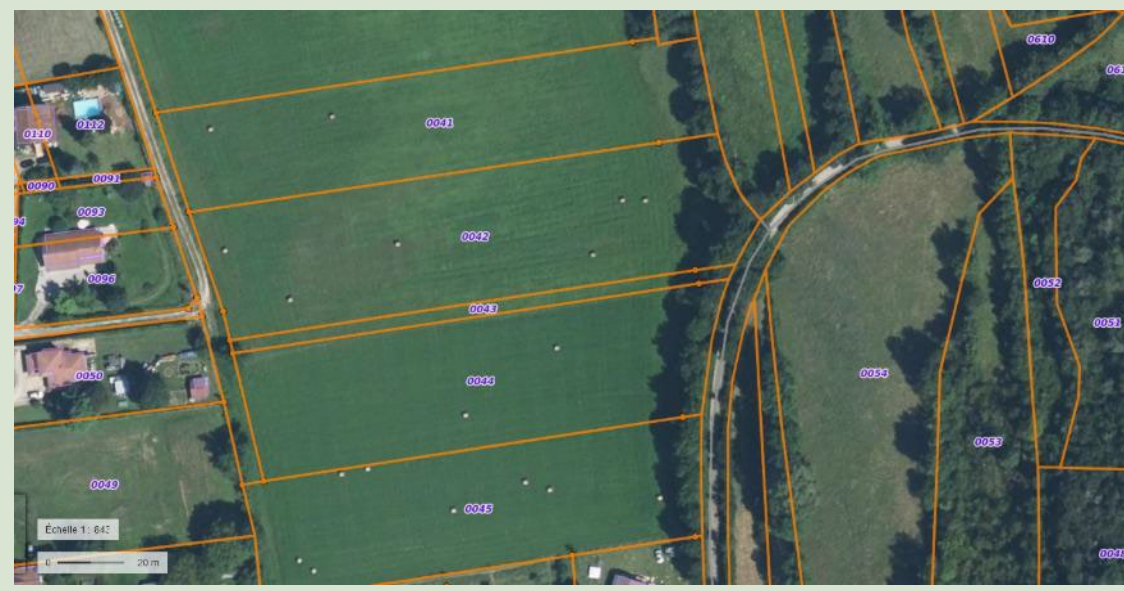
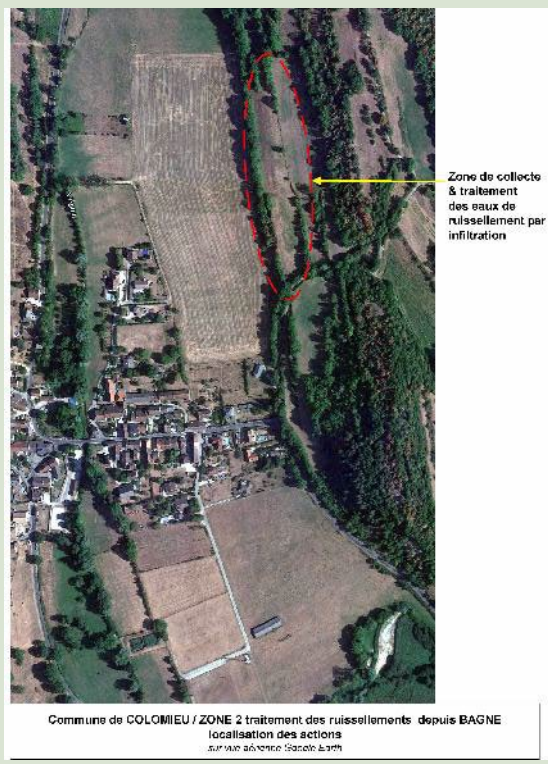


Vue de l'Ouest: aperçu à droite de la zone avant implantation de la poche en remplacement d'une zone humide





Zone 2 EN AVILLON projet de ralentissement et infiltration des eaux pluviales de l'amont par baissière et bassin d'infiltration



Accord des propriétaires

Problème avec l'exploitant malgré surface réduite (681 m²)

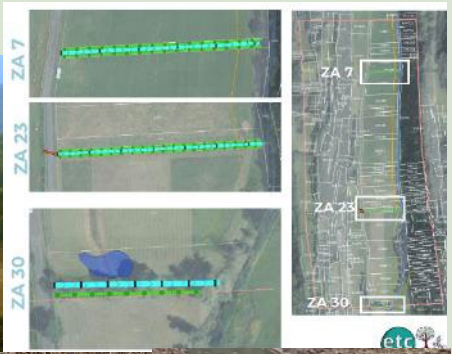


Zone 3 Bondar PLAINE

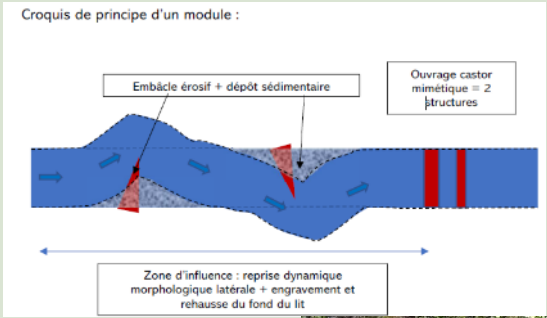


rivière village
Vue du Nord

Plaine de Bondar direction Nord-Sud depuis les hauteurs



Zone 3 Bondar RIVIERE



Rivière incisée, déconnectée et simplifiée



ZA7 double haie



ZA22 fossé à redent et haie



ZA30 redent dans fossé existant, mare et haie

CHANTIER PARTICIPATIF
17 et 18 octobre 2025
Régénération low tech/bas carbone fondée sur les processus



Déflecteur de flux



Epi mange-berge



Ouvrage castor mimétique



Chantier participatif Régénération low tech: 1^{er} bilan

Extrait du 1^{er} bilan GEMAPI-CCBS du 2 décembre 2025 suite à la construction des 9 structures les 17 et 18 octobre

3. Analyse transversale et comparaison avant / après / post-crués

| Thématique | Avant travaux | Juste après travaux | Post-crués |
|--------------|-------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Hydraulique | Écoulement axial, lit incisé) | Ouvrages en place, lit à sec | Ligne d'eau relevée, mise en charge visible |
| Sédimentaire | Transit libre, pas de dépôts | Peu d'effet observable | Tri granulométrique varié, piégeage organique |
| Morphologie | Berges abruptes | Lit mis en forme, structures visibles | Début de banquettes, fosses et alternances de faciès |
| Stabilité | - | Bonne stabilité initiale | Ouvrages stables sauf dernier contre-ouvrage castor mimétique |
| Écologique | Milieu pauvre, substrat nu | Peu d'effet direct | Diversification et micro-habitats en création |

« Le fonctionnement attendu est confirmé: rehaussement de la ligne d'eau, ralentissement du flux, premiers dépôts sédimentaires et amorce d'érosion alternée. Les faciès d'écoulement se diversifient nettement et la dynamique sédimentaire semble relancée.... »

2026: aménagement en régénération sur les processus de 800 à 900m de cours d'eau

INAUGURATION INSTRUMENTATION 22 février 2025

Romane Collin
Judith Eeckman
Charlène Descollonges



18 octobre Chantier
Eclaireurs et Bénévoles
MAIF: retenues de
réhydratation dans le
versant au-dessus
Agnin



FINANCEMENTS

1, Les financements publics sur un HT estimatif (dossier phase octobre 2023) de 435 000€ (y compris rivière)

*AERMC 70%

*Département de l'Ain 10%

80% x 435 000 = 348 000€ dont:
80% x 300 000 = 240 000€ versés à Colomieu
80% x 135 000 = 108 000€ versés à GEMAPI
au titre de la zone3 Rivière

*CCBS: 15 000€ au titre de la maîtrise d'œuvre de la zone3 partie Rivière (135000 = 15000 Moe + 120000€ travaux) donc en fait 80% Moe par financement public = 12000€ et 3000€ par apport réel CCBS

2, Besoins de financement: 20% x 435 000€ = 87 000€

(par ailleurs, à faire: avance TVA 20% x 435 000 = 87000€ que l'on croyait remboursable sur toute facture et intégralement!)

3, Apports privés moyennant dossiers, conventions..... pendant un an

*Fonds Nature 2050/Fonds MAIF
pour le vivant: 100 000€

*Crédit Agricole: 15 000€

*CNR: 77 000€

192 000€
Montant apparemment supérieur au
besoin mais voir slides suivants!!!!

*PUHR: instrumentation pour les données qui constituent le suivi climat demandé par le Fonds Nature 2050

BUDGET ESTIMATIF MAX de l'ensemble du projet (30 06 2025)

Actuellement, partie réalisée, partie non encore réalisée (date butoir: décembre 2026) et donc contient une partie estimative (dont foncier)

Le budget doit rentrer dans l'enveloppe:

➤ **Commune**= 480 000€ TTC financés par environ 50 000€ de récupération réelle de TVA + **430 000€ montant des aides perçues** (= 240 000 + 192 000 = 432 000€)

➤ + partie rivière financée par argent public versée directement à GEMAPI= 135 000 HT(estimatif travaux rivière) x 80% = 108 000€ montant subvention AERMC+Départ (**Le solde de 20% est financé par la commune sur les aides de fonds privés, donc dans les 432 000€**)

➤ **Coût total du projet TTC: 480 000+ 108 000= 588 000€**
(-montant de TVA récupérés par CCBS et Commune sur travaux rivière)

Budget final estimatif

■ Colomieu: 480 000 (remboursé de 3780= TVA 14% x 27000 intégré dans l'estimatif de 480 000€)

■ 588 000- environ 14% x 108000 = 588 000-15120= **572 880€ en solde final du budget projet AMI**

(CCBS: 108000+108000x0,2-15120=108000+21600-15120= 108000+6480 et apport réel de CCBS au projet: 6480 + 3000diapo 17 = 9480€).



Point de vigilance sur budget, financements et TVA

- Le coût total du projet **est indiqué TTC**= 588 000€ en effet une grosse partie des dépenses de la commune sont TTC car, **soit non assujettissement à la TVA de prestataires, soit TVA non récupérable, soit TVA non récupérable intégralement**

Avoir en tête que les **subventions publiques sont accordées** par un pourcentage sur le HorsTaxe ESTIME.

Mais comme TVA pas intégralement récupérée (contrairement aux entreprises), **partie de TVA non récupérable à prévoir au budget global.**

Dans diapo17 → Financement privé à apporter 435 000 - 348 000 = 87 000€ de HT; comme financements privés=192 000€ apparemment pas de problèmes (l'avancement de la TVA à 20% ne semblait en plus pas poser de pb; cependant, **une partie de TVA étant récupérable, les financements publics ne sont pas faits pour enrichir le porteur de projet!!!!** Donc n'intégrer dans le budget global que la partie non récupérable

On a dû **créer une sorte de budget annexe AMI**, le maire 2023-2024 n'avait pas voulu le faire

Comment les difficultés sont survenues:

- Première grosse surprise: **quand la TVA est récupérable, elle ne l'est qu'à environ les $\frac{3}{4}$: pour une TVA réglée à 20%**, la TVA récupérée est actuellement de 14,85% et devrait baisser pour 2026 (pas de comm du maire en 2023/2024 ni de la secrétaire !)
Le différentiel de remboursement de TVA alimente le budget de l'Europe.
- Deuxième surprise et point de vigilance : **le taux de remboursement de TVA diminue depuis plusieurs années**; une circulaire est attendue au 1^{er} semestre 2026 pour la fixation du taux de remboursement applicable aux dépenses éligibles réalisées en ...2026! D'où la difficulté supplémentaire d'établir le budget au plus juste,
- Beaucoup de frais ne sont pas éligibles à récupération de TVA: frais de réception, conférence, animations, exposition, notaire, géomètres, certaines études.... Donc pas de remboursement à attendre sur toutes les factures correspondantes mais qui doivent rentrer **INTEGRALEMENT** dans le budget total

De manière grossière, les dépenses d'investissement relatives à une création sont seules éligibles. Exemple : étude en HR car se rapportant à des travaux de création comme aménagements de la place des jeux de boules avec facture globale (idem pour zone 1b).

Mais par exemple, pour la zone 3 Plaine avec création de fossés à redents, création d'une mare temporaire et plantation de haies, les coûts relatifs à la plantation ne sont pas tous éligibles car la facture n'est pas globale: frais dissociés entre ceux à la charge directe de la commune et ceux contenus dans la facture PERMALAB, Ainsi dans les 10 000€ réglés directement par la commune à divers fournisseurs, le risque est que seul l'achat des plants soit éligible. Ainsi le budget qui reste estimatif réalisé au 30 06 2025 doit être repris pour tenir compte d'une récupération de TVA surestimée concernant la zone 3 Plaine.



Point de vigilance sur budget, financements et TVA (suite)

Bien noter l'écart de financement disponible dû à ces éléments:

- TVA pour 435 000€ = 87 000 € qu'il aurait fallu certes avancer mais qui était supposée remboursable
- Le budget estimé détaillé réalisé au 30 06 2025, sur la base des données ci-dessus, conduit à une récupération de TVA de seulement 50 000€ environ (diapo 18), ce qui veut dire que les 37 000€ de différence avec la TVA récupérée estimative sont à financer dans les financements publics et privés;
- Comme on vient de le voir, cette TVA récupérée sera, de plus, moindre, sans doute d'environ 10 000€ (un nouveau budget estimatif est à produire d'ici fin janvier 2026)

D'autre part, il y a un écart notoire entre les coûts estimés et les coûts réalisés:

Zone 1a estimé: 40 000€ HT revu à ...70 000€ HT au DQE réalisé: 57 000€ HT (nombre de plantations réduit);

Zone 1b estimé: 50 000€ HT réalisé: 70 000€ HT environ (pas terminé)

- Sur la base du DQE Détail Quantitatif Estimatif établi par le maître d'œuvre pour le maître d'ouvrage en vue de l'appel d'offres

Une remarque pour finir concernant la TVA de Zone 3 Rivière

- Estimatif de 135 000€ HT → TVA à payer = 27 000€ = 21 600€ (CCBS) + 5 400€ (commune)

Mais frais Commune ne sont pas tous éligibles à récupération (ex: intendance chantiers participatifs) donc plus prudent d'intégrer le montant de TVA imputable à commune dans le budget global; et donc réintégrer au solde du budget final la partie de TVA récupérable par commune (572 880 + 3 780 = 572 660)

But poursuivi: contribution par budget communal = 0€!



Les freins et leviers identifiés sur notre commune



...juste à titre d'exemple: Texte joint au compte-rendu de la RP du 10 juin 2024, diffusé aux citoyens et à la presse pour article:

- **Liens entre paysages et cycles de l'eau : des clés pour comprendre pourquoi l'hydrologie régénérative**
De manière très synthétique :
 - 1) Un cycle fonctionnel de l'eau verte (précipitations provenant de l'évapotranspiration des végétaux et du sol) permet une disponibilité de l'eau dans les territoires avec le recyclage des précipitations ayant un rôle essentiel de formation et de répartition dans le temps et l'espace, de la survenue des précipitations
 - 2) On a cassé cette fonctionnalité avec le remembrement (aggravé par le syndrome de la référence changeante : la difficulté pour beaucoup de concevoir que les paysages aient pu être différents de ceux des grandes plaines sans arbres actuels), avec certaines pratiques agricoles ; avec le drainage et la canalisation vers l'aval de l'eau considérée comme gênante ; avec le recalibrage et la rectification des cours d'eau
 - 3) Les critères issus des études scientifiques les plus récentes permettent de connaître les processus de formation de la pluie : rugosité du profil paysager, bactéries des feuillages des végétaux comme noyaux de condensation, plantes condensatrices, trame mycorhizienne du sol ...pour assurer l'infiltration et le recyclage des précipitations.
- Il est important de se questionner sur les différences entre adaptation et régénération : Le principe de l'hydrologie régénérative respecte par ses préconisations l'ensemble des critères régénérant les cycles de l'eau verte en répartissant, infiltrant, stockant dans les végétaux, le sol, accessoirement dans des bassins tampons perméables, et en favorisant les phénomènes d'évapotranspiration et condensation.
- Des exemples existent, à l'échelle parcellaire en France et dans le monde et sur des bassins versants ;
- un clin d'œil au castor, recommandé même par le GIEC en 2022 comme allié important de la lutte contre le réchauffement climatique (élargissant donc bien, à l'image du Programme Environnement des Nations Unies, les seuls préconisations de réduction des émissions des gaz à effet de serre).
- Et en conclusion de cette présentation, est soulignée l'urgence de revoir les pratiques agricoles, les politiques de gestion des territoires pour se tourner vers des ouvrages organisant la circulation des eaux pluviales dans les territoires pour une meilleure disponibilité de l'eau pour tous, humains et non-humains.



Les plus et leviers:

-projet à l'échelle communale;

-conviction de citoyens et d'une majorité du CM pour engager le projet avec entrée par restauration des cycles de l'eau en lien avec le réchauffement climatique (dont été 2022) donc projet qui s'engage sur une vision globale;

-comité de suivi en lien direct avec CM: pas d'échelle dans prise de décisions, idées (et travail!) du comité de suivi facilement prises en compte;

-comité de suivi qui participe activement à toutes les facettes du projet et donc rôle effectif et moteur

à inventer: « participation citoyenne » effective d'un bout à l'autre d'un projet en collaboration/complémentarité avec les services, chargés de mission, élus d'une collectivité



Les moins ou difficultés

-très petite collectivité donc moyens humains réduits

- moyens techniques réduits: a nécessité collaboration de compétences de proches pour la communication (mise en page d'affiches; flyer du projet; de panneaux d'exposition..).....a permis ainsi inversement quelques apprentissages par l'équipe de suivi!!!!

- extrêmement chronophage

- projet tentaculaire....tout en étant extrêmement enrichissant:

✓ assurer la concertation, l'information (invitations, comptes-rendus aux citoyens, résumés pour la presse)

✓ assurer la diffusion des principes de l'hydrologie régénérative (réunions publiques, bulletins municipaux, conférences,...)

✓ assurer la sensibilisation: animation scolaire, exposition esquisse et réalisation exposition fixe...)....source de beaucoup de travail!!!

✓ assurer/entretenir le rôle de collectivité pilote (liens avec PUHR, participation aux journées et visios intercollectivités...)

✓ entretenir les liens avec les financeurs (rendus des avancements des aménagements, communication organisation d'évènements...)



...tout en assurant

- √ contacts avec bureau d'études
- √ réunions de COPil, de commissions eau-climat et commission de travaux
- √ compte-rendus divers
- √ concertations
- √ recherche maîtrise d'œuvre et réunions
- √ réunions de chantier et suivi des travaux
- √ suivi photographique
-

Et aussi

- √ tenue d'un budget annexe de l'ensemble des opérations liées au projet: état des dépenses et recettes
- √ évaluation du budget estimatif évolutif
- √ assurer que les coûts des travaux restent dans l'enveloppe des aides (commune pauvre; condition posée au démarrage du projet d'être entièrement financé par fonds publics et privés)



...sans oublier

- √ rencontres avec les propriétaires
- √ rencontres avec les exploitants (une fois en présentiel mais plusieurs courriers...pour négociations)
- √ négociations intermédiaires par SAFER et nombreux contacts de suivi
- √ présentation du projet à la chambre d'agriculture pour négociations directes avec deux exploitants; courriers et mails de suivi
- √ concertation et suivis avec géomètre, notaire
- √ visios avec soutiens préfecture, DDT pour problématique
- √ ...et bien sûr le suivi (lectures, réponses, appels téléphoniques) de l'ensemble des mails relatifs à l'ensemble des interventions énumérées ci-dessus , ainsi que collaboration avec GEMAPI...
- √ et complètement imprévues, les demandes de témoignages!

...tout ce travail et beaucoup de frais associés ne rentrant pas dans le budget global!



Les freins externes avec perspectives d'ouverture

- **adhésion et participation citoyenne** qui reste discrète, passive;
 - *adhésion non linéaire, se fait par paliers et événements
 - *citoyens pas forcément prêts à donner du temps
 - *importance de chantiers participatifs pour élan supplémentaire
- **foncier**: avec entrée par cycles de l'eau en lien avec le réchauffement climatique, il faut pouvoir discuter avec les exploitants pour informer et montrer leur intérêt à actions en faveur réhydratation territoire
 - * blocage qui peut aussi (c'est le cas à Colomieu pour les deux exploitants concernés par le projet) être très lié à la personnalité des individus
 - * dans le cas présent, il semble devenu illusoire de compter sur l'adhésion citoyenne pour exercer une pression sur les blocages fonciers
- * peu de solution réelle si ce n'est artillerie lourde et procédure longue non souhaitée par la préfecture (Etablir une ORE nécessite...discussions et collaboration de l'exploitant!)
- *anticipation nécessaire par collectivité pour définir dans le cadre d'un document d'urbanisme, des emprises pour de futurs projets dans zones à fort intérêt environnemental



Facilitateurs:

- binôme élu et non élu important: créer les conditions de travail en partenariat de bout en bout entre collectivité et asso ou citoyens (et non concertation et puis plus de possibilité de participation au choix des actions et leur mise en œuvre)
- informations pré-requises pour argumentaire
- appuis associatifs indispensables
- conviction, engagement et temps

Dans ces conditions, dans une petite commune, une ou deux personnes avec solide argumentaire peuvent être assez facilement moteurs de projets ;

Pour engagement réel des autres élus, même dans petite commune, la participation à une seule commission peut peut-être permettre de consacrer du temps à un projet particulier...même si le sujet de l'eau devrait être au centre de tout projet de territoire



.....et tout cela se poursuit:

Bulletin municipal: 3 articles AMI dont la diffusion d'une bonne partie du PPT de Charlène présenté à Colomieu-journée intercollectivités (en plus des infos propres aux aménagements Colomieu et aux événements de communication)

Dans l'immédiat: que la liste dans laquelle figure l'équipe de suivi du projet soit élue aux prochaines municipales!

Piste pour plus tard: éventualité de chantiers participatifs autour du troisième exploitant agricole ou concertation pour création de retenues de réhydratation dans versants boisés (pas encore discuté au sein de l'équipe de suivi)